

## **POURQUOI... ? LETTRE INAUGURALE AUX CONGOLAIS**

***Chers compatriotes,***

Il y a une semaine le Secrétariat de l'EXDICORDE portait à votre connaissance mon acceptation de la coordination de cette structure dont je rappelle *in extenso* le nom : **l'Exécutif de la Diaspora Congolaise pour la Restauration Démocratique « Ya mé lunga »**. Logiquement, je me devais donc de confirmer personnellement, et expressément, cette acceptation. Rien cependant ne m'obligeait à le faire aussi rapidement puisque, textuellement, trois mois à peu près me sont accordés avec le secrétariat pour légaliser la structure, annoncer son organisation, ses connexions avec les membres et organisations de la diaspora, et ses projets à court et moyen terme.

Pourquoi donc cette intervention plutôt rapide ?

Beaucoup l'ont déjà compris : il s'agit de ***l'actualité*** constituée principalement par l'effervescence au sein de la diaspora au regard de la vie politique au Congo, et surtout ***le débat constitutionnel*** et les perversions auxquelles il donne lieu. Car, difficilement on peut appeler autrement les expressions de ces derniers jours : je veux parler des opinions qui nous ont été servies le week-end dernier et qui ont été largement commentées dans les réseaux sociaux congolais.

Je l'avoue, les Congolais ont, pour une fois, eu raison de réagir assez violemment. Sereinement, et scientifiquement, selon la loi du genre, je pense, il faut cependant répondre à ceux-là qui, sous le couvert de la science juridique ou politique, ne sont en vérité venus qu'exhiber leurs choix intéressés. Ils auraient pourtant enragé moins, en disant clairement qu'ils venaient défendre leur gâteau ou satisfaire leurs complexes, en se faisant passer pour des membres de la classe dirigeante désormais, alors qu'ils n'en sont en réalité que les fantassins. Car, je l'ai déjà dit et écrit, le grand problème de l'élite africaine en général, et congolaise en particulier, c'est que d'origine essentiellement modeste et longtemps frustrée parce que démunie et dominée, elle n'a toujours eu qu'un rêve : rentabiliser le diplôme en se faisant coopter par la classe politique en place quelle qu'elle soit pour, enfin, assouvir ses désirs, ses fantasmes, et exister ( cf notre réflexion : « ***L'urgence de l'éthique et de l'insoumission*** », en ligne).

Mais, avant de parler et de m'exprimer sur cette actualité, il me semble important de répondre à certaines questions ou impressions que n'ont pas manqué de susciter, je présume, l'annonce de cette information, de mon engagement, que d'aucuns pourront considérer comme relevant d'une forme de prétention, d'égoïsme, d'irréalisme, d'opportunisme voire de quelque illumination. Surtout pour ceux qui connaissent depuis longtemps ma modeste personne. Ce n'est pas le lieu je sais, mais pour l'honnêteté à l'endroit des compatriotes, pour le respect de votre intelligence, un petit mot rapide

s'impose, en attendant de m'exprimer plus tard et plus longuement, sous d'autres supports, à ce sujet. Car, votre serviteur n'a jamais été un homme politique et n'a nullement l'intention de le devenir vraiment. Du moins, sous réserve de la remise de la démocratie congolaise sur les rails.

Alors, **pourquoi** cet engagement presque inimaginable ?

Lorsqu'il y a deux ans, au printemps 2012 exactement, après la diffusion de plusieurs réflexions sur quelques actualités congolaises, j'ai esquissé un petit écrit intitulé « **Pour la fertilité et l'efficacité de la diaspora** » (en ligne), en vue d'aider la diaspora congolaise à s'organiser, j'ai, curieusement et à ma grande surprise, reçu plusieurs réactions ou retours me faisant état de nombreux problèmes auxquels se heurtait la diaspora, et, en définitive, de l'impossibilité d'une organisation sérieuse. C'est alors que certains compatriotes m'ont proposé de 'conseiller', de 'concevoir', d'orienter, d'aider et de travailler régulièrement avec eux à la constitution de thèmes et de dossiers sur les grands sujets du Congo.

Ce travail, assez minutieux et soutenu, accompagné de prises de contacts et d'échanges divers et multiples à différents niveaux, avec une équipe dynamique, a duré à peu près dix huit mois. Déduisant que beaucoup avait été fait, je m'étais donc libéré des membres de l'équipe en leur disant que si naturellement je restais disponible pour 'conseiller', il leur appartenait désormais de passer à une phase un peu plus concrète.

Trois mois après, vers le début de l'hiver 2013, j'ai encore été rapproché par l'un des membres de l'équipe me disant que, toutes initiative et démarches menées, ils se heurtaient encore à la difficulté de trouver une solution pour la coordination de la structure, et avaient pensé à moi pour cela, d'autant plus que je venais d'obtenir ma disponibilité à certaines obligations.

Tout de même, de mon côté, cette responsabilité imprévue, et donc non programmée, méritait un certain temps, et surtout certaines dispositions à différents égards. Surtout, cela faisait treize ans que je n'avais plus séjourné au Congo, même si je suis resté en permanence 'branché' sur ce pays que nous aimons tous. La réflexion, l'écoute, les conseils mais surtout le voyage très édifiant d'un mois effectué à pâques dernier au Congo m'ont finalement décidé. J'aurai, je l'espère vivement, l'occasion de relater plus largement auprès des compatriotes et d'autres personnes qui aiment le Congo, quelques détails de ce séjour très instructif, après une longue absence, mais que je peux pour le moment résumer en quelques mots : *le Congo, notre pays, est malade, très malade. Les antivaleurs règnent à tous les niveaux et s'enracinent à grands pas, principalement auprès de ceux qui étaient censés donner le bon exemple. La misère bat son plein et c'est presque le sauve-qui-peut. Chacun, à tout niveau où il se trouve, n'a qu'une seule attente décomplexée: ne louper aucune occasion pour tenter son coup. Cela, par tous les moyens, parce que convaincu qu'au sommet et à tous les niveaux de l'Etat, il n'y a que le pillage, l'immoralité et la perversion qui prévalent. Et, ce n'est pas faux : au niveau supérieur c'est en effet la chasse au fric et aux accumulations*

*diverses, avec les multiples perversions qui accompagnent généralement cette immoralité. Les Congolais, plus ou moins consciemment, ont intériorisé la saga d'une famille dont le pacha, tirant le diable par la queue à son enfance selon ses propres écrits et affirmations maintes fois réitérées, a pu rendre sa famille et lui-même beaucoup plus riche que l'ensemble des présidents français de la Vème république. Cela, en ne disposant d'aucune entreprise au départ, mais au nom du socialisme scientifique et de la 'république', en ne loupant jamais une occasion pour piller, tuer et jouir à satiété.*

Il a, sur toute la ligne, tout à fait raison, notre compatriote Laurent Dzaba lorsque, faits et illustrations recensés et à l'appui, il souligne dans sa récente parution que « Les Congolais ne sont ni libres ni prospères » et incite, pour cela, à la prise de conscience et à l'action, '**pour un Congo-Brazzaville libre et prospère**' (L'Harmattan, 2014). Car, martèle l'auteur, « **...Le temps d'agir** » est arrivé.

Parce qu'ils sont conscients de leur inaptitude à résoudre les nombreux problèmes qui se posent dans le pays, les autorités ont, volontairement et cyniquement, opté pour *la société du décor*, mais aussi *l'hyper-personnalisation et la mise en scène des politiques publiques, un véritable et grossier Etat spectacle* pour donner et forcer l'apparence d'une bonne forme de l'Etat et de la société. L'urbanisme présidentialisé, sous la forme des 'municipalisations accélérées', véritable pompe à fric pour des entrepreneurs créés de toutes pièces, souvent coalisés avec les autorités politiques, participe de ce que nous soulignons. Alors que la misère et les problèmes sociaux s'amplifient à l'œil nu.

Rien que pour cela, pour la rupture avec cette fourberie institutionnalisée, pour l'amour de ce pays et de nos compatriotes, pour ne pas avoir un problème de conscience face à ce qui s'y trame, la question du Congo devient la question de tout le monde et non plus des politiques et de l'élite qui est globalement de connivence. Il appartient à tous, donc et surtout à ceux qui a priori ne sont pas des politiques comme votre serviteur, à la société civile, de prendre une large part à l'action de réveil du pays. Sans quoi le sommeil collectif sera de très longue durée. Tellement les antivaleurs ont gagné du terrain à tous les niveaux.

C'est cette situation, ce constat, qui m'a déterminé à cette option tellement improvisée. Cela aurait été trop facile et démagogue de ma part de dire, d'écrire et de demander aux compatriotes « aimez votre pays, investissez-vous, etc... ». En acceptant, après hésitation, la proposition de coordonner la structure que j'ai moi-même, plus ou moins directement, inspirée et accompagnée, je fais, en quelque sorte, œuvre d'exemple et de conséquence, pour inciter, je l'espère, plus sérieusement, les autres à suivre. Mais, je suis, en même temps, tout à fait convaincu du côté a priori aventureux de l'initiative. Parce que, seul, isolé ou en groupe restreint, l'impact est évidemment très limité mais que, par contre, on a besoin, tout au moins au départ, et avec des moyens limités, d'un petit groupe, déterminé et probe, pour sensibiliser, tisser et donner le ton. Ce sera l'objectif de l'EXDICORDE « *Ya mé lunga* » dans les prochains mois.

Ce sont ces quelques détails que je tenais préalablement à vous livrer, très honnêtement, avant de répondre, comme annoncé, sur l'actualité.

***Chers compatriotes,***

Je disais dès le départ que **l'actualité congolaise**, son effervescence, me pressait de vous adresser ces quelques mots que j'eus plutôt, dans d'autres circonstances, freinés pour un rapport plus général ou une contribution à l'action de restauration démocratique au Congo, qui est la mission de cette structure.

Tout le monde aura cependant remarqué un certain activisme de la diaspora qui, lui-même, est largement alimenté par ce qui se passe au Congo. D'ailleurs, le Secrétariat de l'Exdicorde ne s'y est pas trompé puisque dans l'orientation générale qui nous a été ordonnée, il est notamment demandé de nous prononcer rapidement sur « *les perspectives des assises nationales pour l'alternance démocratique et sur le débat relatif à la Constitution au Congo* ».

A propos de l'activisme de la diaspora congolaise, c'est un truisme en effet de dire que, depuis quelque temps, il y a une floraison d'initiatives. Ce n'est pas un hasard, on s'en doute et on sait pourquoi, et ce n'est pas une mauvaise chose en soi, bien au contraire.

Que les Congolais se réveillent enfin, se mobilisent ou plutôt reprennent l'initiative, cela appelle un encouragement et un soutien et, à titre personnel mais aussi dans la philosophie de l'EXDICORDE, on ne peut a priori qu'y voir le début de concrétisation de ce qu'on demandait depuis toujours. Je rappelle que c'est ce que j'avais souhaité et écrit depuis le printemps 2012 (« ***Pour la fertilité et l'efficacité de la diaspora*** », en ligne).

Ainsi, il y a autour d'une semaine, on a remarqué, sur les réseaux sociaux, la réunion solennelle de nos compatriotes de la diaspora congolaise à Londres sous la houlette de monsieur Mbiki. ***Congo Ya Sika***, depuis un peu plus d'une année, et avec sa réunion à l'assemblée nationale française, est infatigable sur les initiatives de sensibilisation de l'opinion publique sur la situation du Congo. ***Les Forces du Changements et du Progrès Social*** et bien d'autres organisations, que je ne peux toutes rappeler ici, participent du même esprit. Le tout frais meeting de nos compatriotes à Lyon est aussi éloquent sur cette mobilisation. Peu banal, il est prévu, le week-end prochain, le 7 juin, l'ouverture des « ***Assises nationales du Congo pour l'alternance démocratiques*** ». Bref, les initiatives foisonnent.

On ne peut cependant, dans ce bouillonnement, ne pas se référer à la petite histoire des organisations des diasporas africaines et congolaises en particulier. Bien souvent, celles-ci ont servi de tremplin à leurs organisateurs. Non loin de nous, l'Association des Etudiants Congolais (AEC) en France, mais aussi les initiatives du lendemain du coup d'Etat de 1997 ont servi de parchemin à de nombreux Congolais pour simplement marchander leur situation ou promotion personnelle avec le pouvoir en place. A titre indicatif, les mobilisés de la première

heure se rappellent certainement des figures congolaises à l'occasion de la journée sur le Congo initiée par « Les Verts » notamment, le 15 novembre 1999, salle Victor Hugo, à l'assemblée nationale française. A ma connaissance, ce fut parmi les plus grandes mobilisations réussies sur le Congo d'après putsch. La grande majorité des figures à cette manifestation ont rejoint la dictature !

Non moins décevantes, les initiatives congolaises du genre ne s'embarrassent bien souvent pas d'une réflexion profonde, sérieuse et intègre sur l'histoire politique et constitutionnelle du Congo. C'est ce à quoi j'ai essayé de m'atteler depuis au moins vingt-cinq ans. A ce titre, je suis notamment arrivé à la conclusion qu'en Afrique noire en général, et au Congo en particulier, l'institution présidentielle, telle qu'elle est organisée depuis les indépendances, a été très dévastatrice du tissu socioculturel et économique du pays (cf. « **Repenser le président africain** », *Revue politique et parlementaire*, n°1058, 2011). Cette réflexion, dans les mois à venir, donnera lieu à une élaboration un peu plus dense et une publication.

Plus conjoncturellement, la plus grande maladresse, le plus mauvais service qu'on puisse rendre au Congo et à son avenir politique et économique et, par conséquent, la meilleure aide que l'on puisse apporter au pouvoir en place, au regard des rapports de force politique et militaire du moment, des suspicions ethno-régionales, **c'est de parler d'alternance démocratique** car, je rappelle, la figure du 'Président', jusqu'à maintenant, a systématiquement et généralement divisé les Congolais sur des bases subjectives.

Cette expression d'*Assises pour l'alternance démocratique*, utilisée notamment à l'occasion des dernières présidentielles sénégalaises, avait évidemment toute sa place puisque, au-delà des frasques du pouvoir d'A. Wade, celui-ci avait tout de même été élu démocratiquement. Dans le cas du Congo, cette appellation participerait de la normalisation et de la légitimation du régime dont on connaît les conditions d'accession au pouvoir. Bien plus grave, outre qu'elle constituerait pour l'avenir un appel d'air et un encouragement au coup d'Etat, elle validerait à jamais la continuité de l'Etat alors que, c'est une évidence juridique et politique, le régime en exercice au Congo n'est pas le Congo. Les précédents historiques d'ailleurs, de la France de 1940 à 1944 notamment, avec le régime de Vichy, ne démentent pas cette vérité, bien que ledit régime eût accédé au pouvoir de manière démocratique. Les connaisseurs en la matière savent la lecture faite par la majorité de l'élite politique et intellectuelle française de la fameuse loi, anticonstitutionnelle, du 10 juillet 1940, octroyant les pleins pouvoirs à Pétain. : Vichy ce n'était pas la France.

C'est, en tout cas, cette remarque que j'ai soulevée auprès des organisateurs des prochaines assises congolaises de France, d'abord parce que j'ai longtemps souligné la question dans mes écrits et interviews, parce qu'ensuite c'est la doctrine officielle de l'EXDICORDE annoncée depuis sa déclaration constitutive de février 2013, mais surtout parce que c'est une disposition de bon sens et de sauvegarde face à l'opacité de différents contrats pétroliers (entre autres) du Congo. Personne aujourd'hui ne peut dire exactement quelle est la dette extérieure du Congo, et la nature 'mafiosiste' du régime est macroscopique et sans

équivoque, le pouvoir en place se refusant obstinément la mise en œuvre de l'article 48 de sa propre Constitution exigeant la déclaration du patrimoine pour toute personne au moment de l'accès aux hautes fonctions publiques et politiques, et de la fin d'exercice de celles-ci. Et, l'affaire des 'biens mal acquis' notamment a démontré le grand cafouillage du pouvoir dirigeant congolais à cet égard (cf nos réflexions « **Biens mal acquis...participent du pouvoir mal acquis** » ; « **L'indécence d'Etat ou 'l'Etat honteux validé**, en ligne). Le pouvoir de Brazzaville, très mauvais comptable, se complait très régulièrement à parler et à diffuser son actif, mais ne fait jamais état de son passif...L'on sait, à cet égard, la situation dans laquelle se retrouva le gouvernement de transition au lendemain de la Conférence nationale puisque, dès le premier mois d'entrée en fonction, celui-ci ne pouvait payer les salaires. Le Congo, avec 3,5 millions d'habitants, et des ressources pétrolières importantes, se retrouvait tout de même parmi les pays les plus endettés au monde et, à la fin de la transition, son gouvernement se retrouvait avec une impasse de trois mois de retard de paiement des salaires !

Au-delà de cette contradiction pas négligeable avec les organisateurs des Assises du 7 juin prochain, parce que j'avais été appelé et j'ai longtemps dialogué avec son coordonateur, et surtout répondu le 17 avril à Paris à l'appel de mon ami et collègue, vice-président des Assises, Monsieur Magloire Ndobu auprès de qui, face à face, j'ai soulevé ces contradictions entre autres, j'ai néanmoins promis d'assurer, sans faille, mais sans y assumer de fonction, ma modeste contribution, d'y livrer mes écrits et réflexions, comme je le ferai toujours pour toute action qui concerne l'avenir de notre pays. D'autant plus que ces questions peuvent être discutées, corrigées, et je le souhaite vivement, par les participants à ces Assises. Sans quoi, et l'on connaît l'inconséquence et les retournements de veste de la classe politique congolaise, les éventuels et futurs maîtres du Congo s'en moqueraient éperdument, en ne se contentant eux-mêmes que de tirer leur part du pouvoir. On le sait, la question du pouvoir au Congo, jusqu'à maintenant, se réduit essentiellement aux ambitions personnelles, et non aux questions de fond de sa raison d'être. J'en profite donc ici pour demander aux compatriotes, aux membres et organisations de la diaspora, de se mobiliser pour la réussite de ces rencontres du 7 juin, qui seront certainement suivies par d'autres. L'essentiel étant qu'on tire à chaque occasion des leçons, même s'il ne faut pas trop abuser de ces appels. Tout le monde connaît la fameuse fable '*Le loup et le berger*'

*Disons donc, pour conclure à ce sujet, que nous sommes convaincus que c'est, impérativement, d'une alternative politique qu'il faut pour le Congo, qui devra, après la dictature, commencer par une transition qui se chargera de vider les nombreux abcès suscités par l'obscurantisme politique prolongé. Sauf continuité de la dictature, tout président, élu dans des conditions politiques d'aujourd'hui, restera l'otage des forces de l'heure, passera l'éponge sur de nombreux et délicats dossiers, sera submergé par la culture des antivaleurs, sera hanté par le syndrome Lissouba. Bref, une charge si lourde qui anesthésiera l'exercice de son mandat, au point qu'il se bornera à obtempérer aux forces dominantes habituelles (tribalo-régionalistes, militaires, financières, étrangères) et à jouir*

*des avantages connus. Malgré cela, il reste énormément de volontaires à cette forme d'exercice dans la classique politique congolaise, puisque l'esprit de la république reste à instaurer au Congo.*

### **Venons-en au débat constitutionnel au Congo**

L'on se doutait depuis longtemps des intentions du pouvoir de Brazzaville, surtout depuis que le général Sassou avait clairement dit que « Le véritable exercice démocratique exclut la limitation des mandats présidentiels...Le peuple est en droit de conserver un dirigeant au pouvoir aussi longtemps qu'il juge bon et utile pour le pays » (*Jeune Afrique*, n°2463, du 23 au 29 mars 2008). L'on connaît également quels sont les comportements et la tradition des dictateurs africains à ce sujet : *le pouvoir à vie*. Mais on savait aussi que la mode en Afrique, depuis quelques expériences déjà, c'est de gommer le verrou constitutionnel de la limitation des mandats.

Ainsi, l'été 2010 déjà, le pouvoir avait amorcé cette démarche de modification en suscitant, conformément à son habitude rôdée depuis le monopartisme, le sujet auprès des fameux 'sages' et transfuges du pouvoir dans les collectivités territoriales, et auprès d'une certaine élite à la solde du pouvoir. Ce sont les événements du 'printemps arabe', débutés à la fin de cette année 2010, qui pousseront le pouvoir de Brazzaville à différer la démarche. L'approche de la fin officielle du mandat contraint néanmoins aujourd'hui le pouvoir et ses relais à forcer le coup.

La question a pris un regain nouveau depuis le débat organisé par RFI sur place à Brazzaville, le week-end du 24 au 25 mai. C'est donc, essentiellement, aux arguments, si tels doit-on les appeler, avancés à cette occasion, que nous consacrerons notre analyse.

D'emblée, et de façon tout à fait sincère, chers compatriotes, je vous avouerais qu'en un peu plus de trente ans de droit, jamais je n'avais entendu ou lu pareilles inepties : des universitaires qui, régulièrement, s'exhibent en guignols d'un régime putschiste, kleptomane et criminel, uniquement pour assouvir leurs petits besoins et complexes. Des enseignants de droit public en exercice qui, au nom non pas de leurs engagements politiques que l'on peut essayer de comprendre, mais de la science du droit, flinguent celle-ci en direct dans les médias, en incitant de façon décomplexée au putsch constitutionnel ! Car, c'est bien de cela qu'il s'agit clairement, la notion de '*changement de constitution*' invoqué par le doyen Moudoudou n'étant pas inscrit dans le corpus constitutionnel congolais ! C'est honteux, indigne et dégoûtant ! Sur toute la ligne, le 'débat africain' de RFI sur la question constitutionnelle au Congo n'aura démontré que l'enracinement des antivaleurs au Congo, le délitement de l'élite, et le degré de décrépitude de notre société.

Même quand il arrive que dans la doctrine juridique on invoque le changement, c'est toujours sous l'angle de la révision constitutionnelle qui est le mode normal et universel de changement, à l'exception de l'hypothèse des révolutions ou de ce qui s'y assimile. Cela se comprend logiquement car une constitution ne peut pas organiser à l'avance sa propre mort

et que, par ailleurs, toute la philosophie des constitutions, depuis l'origine au 18<sup>ème</sup> siècle , c'est de lier les dirigeants en les empêchant de se défaire aisément du texte constitutionnel et sauvegarder ainsi les libertés publiques. Voilà qu'au Congo des enseignants de droit théorisent le contraire, le passe-passe constitutionnel.

Comment comprendre donc que la révision constitutionnelle, mode normal et universel d'adaptation d'une constitution aux évolutions, là où elle est prévue et n'est pas explicitement interdite, appelée 'amendement' aux USA où ces amendements jouent un grand rôle qui justifie la longévité de la Constitution américaine dont la nature démocratique ne peut être contestée, soit considérée par le débattre comme une anomalie qui le pousse à opter pour '*le changement constitutionnel*', c'est-à-dire le putsch constitutionnel

L'histoire constitutionnelle française, dans le genre, rappelle souvent les exercices d'un certain professeur de droit public, Joseph Barthélémy, ministre de la justice sous Vichy, qui s'illustre souvent par ses turpitudes, mais pas de l'envergure ce que l'on a suivi, en direct, au Congo. Rien de pertinent, sur toute la ligne.

**Si la Constitution d'aujourd'hui n'est pas respectée, comme celle d'hier, on ne voit pas comment il en sera autrement de celle de demain. De même qu'on ne voit pas comment le prétendu 'constitutionnalisme africain', en la matière, pourrait servir d'antidote !**

On l'aura compris, le '*changement de constitution*' est un leurre et, regrettablement, une constante de l'histoire constitutionnelle congolaise. Nous le constatons et l'écrivons il ya quatorze ans dans l'analyse du projet constitutionnel congolais : « '*L'idée de constitution*', corollaire de l'Etat de droit, on le reconnaîtra, n'emballe pas, et n'habite pas une large partie de la classe politique congolaise. Partant, l'histoire politique et constitutionnelle congolaise, depuis l'indépendance, apparaît comme l'aveu d'une Constitution autant indésirable qu'introuvable » (« Une Constitution mort-née : la Constitution congolaise du 20 janvier 2002 », *Politéia*, 2003, n°3). La nouveauté aujourd'hui, c'est que des enseignants de droit le théorisent et le justifient, mais alors très grossièrement. Plus vraisemblablement, c'est un nouveau créneau que vient de trouver l'élite locale pour l'enrichissement facile et diverses autres promotions. De ce point de vue, il n'étonnera personne que, d'ici là, ladite élite et d'autres 'experts' continentaux et internationaux, s'y engouffrent et se mettent en compétition, pour se disputer le gâteau. Tellement les enjeux sont juteux pour ces mercenaires nouvelle formule.

Evidemment que le pouvoir en place le sait, et l'a fort probablement inspiré. Et l'on se doute donc qu'il n'attendait que cela. C'est le propre de tout pouvoir corrompu et immoral et, en la matière, le pouvoir congolais ne manque pas de savoir-faire, comme il l'a déjà démontré dans le feuilleton des 'biens mal acquis' (cf. « *Biens mal acquis... cité* », en ligne) et celui des 'disparus du beach' (cf. notre réflexion, « *Le nouvel épisode Dabira : le paroxysme du solipsisme juridique et politique* », en ligne, [mediapart.fr](http://mediapart.fr)).

Bien plus grave, le prétendu 'constitutionalisme africain', en l'occurrence, renvoie à un passé obscur car, pour rappel, et sous les trois premières décennies en Afrique, c'est au nom de 'la démocratie à l'africaine et non occidentale' dont le tristement célèbre maréchal Mobutu principalement était le chantre, que furent commises les pires atteintes aux droits de l'homme.

Bref, le constitutionnalisme africain, tel qu'invoqué ici, ne peut être compris que comme le solipsisme constitutionnel car, à l'image de l'économie aujourd'hui, il y a de larges pans d'universalisme constitutionnel et l'on peut parier que l'éventuelle constitution congolaise de demain, en dehors du caprice présidentiel de déverrouillage de la limitation des mandats, maintiendra le socle habituel des constitutions africaines et d'ailleurs, y compris dans de nombreux pays de l'ex-URSS aujourd'hui et de la Chine.

Sous le couvert, très curieux, de '*l'essoufflement*' et de la '*fin de cycle constitutionnel...issu des conférences nationales*', c'est en réalité une poignée de chefs d'Etats qui, dans les deux prochaines années, vont arriver à la fin de leur double mandat, et qui, en instrumentalisant une élite fragile et manipulable, prépare sa stratégie. Ainsi, l'on ne s'étonnera pas non plus que dans les semaines ou mois qui suivent, des perversions du même genre, avec peut-être des '*sorciers blancs*' selon le livre de Vincent Hugué, s'initient dans d'autres pseudo-démocraties africaines.

Car, qui ne s'étonnera pas que le Congo, qui n'a en réalité vécu que cinq petites années la Constitution inspirée du mouvement constitutionnel des années 90, soit essoufflé ! La Constitution de 2002 en vigueur n'a pas grand-chose à voir avec la précédente puisqu'ayant instauré le régime constitutionnel le plus rétrograde de l'histoire constitutionnelle du Congo, par l'instauration d'un '*présidentialisme forcené*' comme nous l'avions déjà défini (cf. notre étude citée « une Constitution mort-née... », *Politeia*, n°3, 2003)

Qui peut comprendre que nos chers juristes ne s'aperçoivent que maintenant, et pas aux dernières élections présidentielles de 2009, que si l'opposition gagne, « *aucun instrument juridique ne permet de faire fonctionner l'Etat congolais dans le cadre de la cohabitation* » ! Et comment cela se serait-il passé si l'opposition avait gagné cette année-là ?

Comment comprendre que les seuls exemples cités pour justifier l'essoufflement ce sont le Burkina Faso et la RDC, qui n'ont jamais connu d'alternance démocratique ! Pourquoi esquiver les pays africains – quoique rares – ou la limitation des mandats s'exerce tant bien que mal ! De même, si le serment d'un dirigeant politique, mentionné dans le texte constitutionnel au moment de son investiture, n'a pas de valeur juridique, pourquoi le reste du dispositif constitutionnel aurait-il alors une valeur juridique ?

En définitive, on imagine aisément, à la suite du numéro du 24 mai dernier, les pontifes du régime de Brazzaville entrain de se frotter les mains, heureux du rôle qu'ils peuvent faire facilement jouer à certains individus, quel que soit leur niveau de formation, en les poussant à plonger leurs mains dans le cambouis. Dans le contexte d'un baril de pétrole flambant, de

la pauvreté de la grande majorité des Congolais, et de la vénalité de l'élite volontairement entretenue, cela, apparemment, n'aura relevé que de l'enfance de l'art.

En tout état de cause, les lecteurs apprécieront mieux les dessous, la cohérence et la pertinence des arguments de notre peu ordinaire juriste-publiciste en lisant les extraits de son article publié il y a à peine trois ans. Voici ce qu'il écrit :

*« Plusieurs Etats francophones, dont le Congo, apparaissent aujourd'hui comme des déserts de la démocratie. L'Etat de droit est mis à mal au Congo et ailleurs par des velléités de retour à l'autoritarisme...L'expérience démocratique congolaise est fragilisée par la remise en cause de l'Etat de droit, la persistance de conflits armés, des élections mal préparées et/ ou manipulées...L'analyse est d'autant plus vraie que le Congo a, en vingt ans, connu des guerres civiles, des élections truquées, des arrestations arbitraires, des assassinats, des disparitions, etc ...[plus clair] **les autorités congolaises brillent par l'organisation d'élections truquées dont les résultats sont quasiment connues d'avance. Il en a été ainsi en 2002 et 2009 pour l'élection présidentielle, en 1993, 2002 et 2007 pour les élections législatives et 2002 et 2008 pour les pour les élections locales**»* (Placide Moudoudou, Deux décennies de renouveau constitutionnel en Afrique noire. L'exemple du Congo-Brazzaville 1990-2010 : bilan et perspectives, in *Revue juridique et politique des Etats francophones*, 2011, n°2, pp.186 et 205). Que pense l'auteur à propos des législatives suivantes de 2012, organisées par le même pouvoir expert dans l'organisation des élections truquées, et pour lesquelles il était cette fois-ci lui-même candidat à la députation, pour le compte du parti au pouvoir ? (Cf. notre réflexion à ce propos : *« L'incroyable 'chambre introuvable : Au Congo-Brazzaville le pouvoir ne s'use jamais ! »*, août 2012, en ligne)

Plus précisément concernant le constitutionnalisme libéral à bannir désormais, voilà ce qu'il écrit dans la même étude : *« le constituant africain, tout en s'abreuvant aux sources **d'un constitutionnalisme libéral dont les valeurs plus protectrices de l'individu sont devenues pratiquement universelles**, a néanmoins le souci de se démarquer de certains choix occidentaux pour proposer des solutions plus ou moins adaptées au contexte local »* (idem, p.190-191).

Trois ans après, c'est-à-dire aujourd'hui, le professeur professe le contraire : *« **on a pris le constitutionnalisme libéral, occidental, qui ne peut pas être appliqué chez nous parce que ce ne sont pas les mêmes réalités**»* ! Le constitutionnalisme occidental a perdu son profil universel en trois ans !

Ce cafouillage, en même temps qu'il exprime la tentative du coup de force, est l'aveu que la révision postulée au départ pour déverrouiller la limitation des mandats, manifestement anticonstitutionnelle, est dans l'impasse. Car, la limitation des mandats n'a rien du constitutionnalisme occidental exclusivement ou essentiellement comme le prétend le juriste cité. La France de la Vème République qui sert souvent de modèle aux constitutions des pays d'Afrique francophone ne l'a institué qu'avec la réforme constitutionnelle de juillet

2008. Les USA ne l'ont formalisé qu'après l'expérience des quatre mandats de F. Roosevelt, dans le contexte de la guerre comme on le sait, avec le 22<sup>ème</sup> amendement, en 1953. Et La Chine, qui n'est pas un pays occidental, limite bien les mandats, même si cela se passe au sein du Parti unique. A sa façon donc, elle pratique l'alternance. Au pays des Ayatollahs (l'Iran), pays souvent présenté comme fermé en raison de l'intégrisme religieux, l'alternance démocratique a de temps en temps lieu, comme on l'a vécu l'année dernière. L'Afrique centrale elle, dont le Congo, malgré le fameux « printemps de l'Afrique » des années quatre-vingt dix, et contrairement aux idées reçues, attend toujours l'alternance ! Aucune depuis l'avènement du multipartisme car, si l'avènement du nouveau système politique a eu raison et s'est accompagné de l'éjection par les urnes de certains dictateurs au Congo et en Centrafrique, le regain autocratique en Afrique et principalement dans ces deux pays n'a pas permis aux présidents élus de sortir par les urnes !

La persistance de l'impasse de la stratégie de la modification, les Congolais doivent le savoir, poussera inévitablement la dictature congolaise, si ce n'est pas à une révolution de palais, ou à une autre figure du clan en fonction de la pugnacité des forces vives démocratiques, à une militarisation de la situation pour éviter une solution sereine, comme l'histoire politique du Congo l'a plusieurs fois démontré. L'objectif pour le clan au pouvoir étant d'éviter à tout prix la perte du pouvoir. Ce n'est pas un scoop pour la majorité des Congolais.

*Jusqu'où ira l'élite 'mercenarisée' au Congo ?* » (en ligne). Telle était notre interrogation il ya deux ans, à propos des turpitudes d'une autre figure de l'élite congolaise, le ministre congolais de la Communication pour ne pas le nommer, et qui, à en croire un journal local, vient de s'illustrer très récemment dans l'acquisition, formellement interdite par la Constitution en vigueur, d'une parcelle de terrain appartenant au domaine public (cf. le journal congolais *L'observateur*, n°532, du 16 mai 2014).

L'ambassadeur Henri Lopès, pour tenter de camoufler le despotisme de son complice n'hésita pas, en 1999, en pleins « crimes contre l'humanité » dont le fameux épisode des 'disparus du beach', à manipuler l'histoire française (cf. notre réflexion « *Une élite malsaine : à propos des confidences de son excellence H. Lopès* », 13 septembre 1999, en ligne)

De même, le professeur Théophile Obenga qui, hier, soulignait les violences et crimes du général Sassou (cf. « ***L'histoire sanglante du Congo-Brazzaville. 1959-1997. Diagnostic d'une mentalité politique africaine*** » (Présence africaine, 1998), n'hésite pas aujourd'hui à lui consacrer les qualités d'homme providentiel (« *supposons qu'en 2016 Sassou rentre chez lui à Oyo et nous laissait le pays, qui va le remplacer ? Quel leader a une assise nationale pour maîtriser le pays* », dit-il pour justifier la révision de la limitation des mandats) et d'« homme d'exception ».

Et, tout porte à croire que l'on est très loin du bout de la série.

Ainsi, se ridiculise et se disqualifie l'élite congolaise chez nous. L'on peut ainsi comprendre l'hilarité d'un internaute qui, devant la mise en balance du droit et de la sorcellerie par notre

peu ordinaire débatteur, n'a pas trouvé mieux que de proposer la création d'une Faculté de la sorcellerie au Congo-Brazzaville dans laquelle celui-ci deviendrait doyen !

C'est tout simplement pathétique et absurde !

Il faudra que l'élite congolaise apprenne à faire preuve d'un peu de discernement, de raison, d'éthique et surtout de modestie dans la vénalité et diverses autres basses ambitions. Je sais qu'il s'agit là des qualités pas très courantes au Congo. Tout de même, un homme politique, le seul d'ailleurs du Congo postcolonial, qui n'a pas hésité à mobiliser les forces armées les plus féroces de la sous-région (avec plus de vingt-cinq ans de guerre civile et sauvage, autant pour le Tchad que l'Angola) pour conquérir le pouvoir, humilier, faire piller, violer et massacrer des dizaines de milliers de ses compatriotes (les rapports des différentes ONG sont unanimes), pour accumuler par la suite une immense richesse pour lui et sa famille, cela est évidemment tout sauf banal ! Il faudra dès lors que ladite élite apprenne à assumer, à l'avenir, les contreparties de cette attitude.

Plus singulièrement, et en conclusion chers compatriotes, cette séquence devra constituer une motivation de plus pour nous inciter à sauver l'honneur de notre pays, à ne pas laisser triompher l'opprobre, la bêtise et le crime.

Très cordialement, et à bientôt

Félix BANKOUNDA-MPELE

Paris, 1<sup>er</sup> juin 2014